

③

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N		Total			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : <u>FREE CARAIBE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9 922 774	FB	FC	9 922 774	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG	8 308 431	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		18 231 204	FK	FL	18 231 204
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	110	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	18 231 315	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	9 922 774	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	24 679 988	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	24 459	
	Salaires et traitements *				FY	436 521	
	Charges sociales (10)				FZ	209 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	2 752 066	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	401 008	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	38 426 526		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(20 195 211)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	252 807	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	252 807		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 565 185	
	Différences négatives de change				GS	826	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	1 566 011		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 313 204)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(21 508 415)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FREE CARAIBE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	18 484 122	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	39 992 537	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(21 508 415)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 565 185
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 ocies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	85 414	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

FREE CARAIBE

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000,00 euros
Siège social : 3 rue les six Ponchevins des Carrières, 97200 Fort de France
R.C.S. Fort de France 808 537 641

(la « Société »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt-neuf septembre,
(...)

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion :

constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître les éléments suivants :

- une perte d'un montant de (21 508 415) euros ;
- un compte report à nouveau d'un solde nul ;
- un compte réserves réglementées créditeur d'un montant de 1 585 438 euros.

décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- (21 508 415) euros auxquels s'ajoute un montant de 1 585 438 euros prélevé sur le compte réserves réglementées, au compte report à nouveau dont le solde, nul, passerait ainsi à (19 922 977) euros.

prend acte, conformément à l'article 243 bis du CGI, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

(...)

Extrait certifié conforme



Le Président

Désignation de l'entreprise : FREE CARAIBE 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise 3 RUE DE LA CARRIERE 97200 FORT-DE-FRANCE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |
 Numéro SIRET *

8	0	8	5	3	7	6	4	1	0	0	0	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2 	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I) AA			
	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	12 339 558	AG	992 509	11 347 049
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	1 084 899	AK	553 199	531 700
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN	367 342	AO		367 342
	Constructions AP	1 598 261	AQ	53 421	1 544 840
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	11 921 837	AS	1 980 813	9 941 024
	Autres immobilisations corporelles AT	988 352	AU	110 323	878 029
	Immobilisations en cours AV	2 908 265	AW		2 908 265
	Avances et acomptes AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	29 220 796	CV		29 220 796
	Créances rattachées à des participations BB	8 000 000	BC		8 000 000
	Autres titres immobilisés BD	411 905	BE		411 905
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières * BH	47 692	BI		47 692
	TOTAL (II) BJ	68 888 907	BK	3 690 265	65 198 642
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
	Créances		BY	5 103 965	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	5 103 965	CA	884 099	
	Autres créances (3) BZ	884 099	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CD		
	DIVERS		CE		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CF	3 272		
Disponibilités CH	111 926	CI	111 926		
Charges constatées d'avance (3)* CJ	6 103 262	CK	6 103 262		
TOTAL (III)					
Comptes de régularisation					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	74 992 169	IA	3 690 265	71 301 904	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		FREE CARAIBE	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 000.....)	DA	2 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	1 585 438	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(21 508 415)	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	(17 922 977)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 413	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	71 709 391	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 836 199	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 735 911	
	Dettes fiscales et sociales	DY	886 257	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	6 054 710	
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	89 224 881	
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	71 301 904	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	89 224 881		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 413		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		FREE CARAIBE		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 12 937 841	KE	KF 9 936 449		
CORPORELLES	Terrains		KG 367 342	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		KJ 1 598 261	KK	KL	
		Sur sol d'autrui			KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants			KP	KQ	
		M2				KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		KS 5 445 556	KT	KU 6 476 281	
		M3					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 30 718	KW	KX 693 576	
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 190 316	LC	LD 73 742	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH 8 289 557	LJ	LJ 1 228 635		
	Avances et acomptes		LK	LL	LM		
TOTAL III		LN 15 921 751	LO	LP 8 472 234			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U 34 220 796	8V	8W 3 000 000		
	Autres titres immobilisés		IP 159 098	IR	IS 252 807		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT 45 940	IU	IV 1 752		
	TOTAL IV		LQ 34 425 834	LR	LS 3 254 559		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG 63 285 426	OH	OJ 21 663 242		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réalisation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO 9 449 833	LV	LW 13 424 457	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY 367 342	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB 1 598 261	MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK 11 921 837	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN 724 294	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 264 058	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY 6 609 927	MZ	NA 2 908 265	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY 6 609 927	NG	NH 17 784 057	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW
Autres participations			IO	OX	OY 37 220 796	OZ	
Autres titres immobilisés			II	2B	2C 411 905	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F 47 692	2G	
TOTAL IV			I3	NJ	NK 37 680 393	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4 16 059 761	OK	OL 68 888 907	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° ne pas reporter le montant des centimes

SAGE Experts-comptables janvier 2023



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FREE CARAIBE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise FREE CARAIBE Neant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	295 112	PF	1 250 596	PG		PH	1 545 708	
TOTAL I	RK	295 112	RM	1 250 596	RN		RO	1 545 708	
Terrains	PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	21 456	PN	31 965	PO		PQ	53 421
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	609 391	QA	1 371 422	QB		QC	1 980 813	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 577	QE	44 629	QF		QG	47 207
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 663	QM	53 454	QN		QO	63 117
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	643 088	QV	1 501 470	QW		QX	2 144 557	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	938 199	ØP	2 752 066	ØQ		ØR	3 690 265	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général <small>non revendu</small> (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FREE CARAIBE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGD)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)* 	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : FREE CARAIBE		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	8 000 000	UM	8 000 000	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT	47 692	UV	47 692	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	5 103 965	5 103 965		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	670	670		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	511 681	511 681	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	371 749	371 749		
	Charges constatées d'avance		VS	111 926	111 926		
	TOTAUX		VT	14 147 683	6 099 991	8 047 692	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 413	2 413		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	431	431			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 735 911	5 735 911			
Personnel et comptes rattachés		8C	36 413	36 413			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	117 488	117 488			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	711 210	711 210		
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	21 145	21 145			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	6 054 710	6 054 710			
Groupe et associés (2)		VI	71 708 961	71 708 961			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	84 388 682	84 388 682			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le		
FREE CARAIBE						3	1	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WB
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WG	
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))					RB	
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					XX	304 291
	WJ	304 291	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							17
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18
			- imposées au taux de 0 %					ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	304 291	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Dédouation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (1 septies)	K9	Entreprises nouvelles (14 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 11 septies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine-ZFU (art. 11 octies 1°)	QV	Société d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (11 septies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 11 septies C)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 11 quater septies)	1F	Zone franche d'activité ZFA (art. 11 quater septies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 11 septies C)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 11 quater septies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 11 septies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YII	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YI		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	21 508 415	
							21 204 124	
							21 204 124	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>FREE CARAIBE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	49 299
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>FREE CARAIBE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	13 470 664		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	15 056 102		Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	1 585 438		Report à nouveau	ZG			1 585 438				
										TOTAL II		ZH	1 585 438
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT	21 175 147			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 1 007 947								NQ	1 030 339			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	6 040			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	238 599			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	2 229 863			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	24 679 988			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	383		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	24 076				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	24 459				
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	965 052			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 835 557			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	397 666			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	2,27 %			
	- Numéro de centre agréé *				XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JØ	891 746	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble		JØ	459 633	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	766 593 466			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	2 026 696			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 1 1 2 8 2 7 8 9 0 0 0 1 5						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FREE CARAIBE Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
II - Autres éléments						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)			(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : FREE CARAIBE Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FREE CARAIBE Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a seu bis du C.G.I.) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a seu du C.G.I.) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du C.G.I.), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>FREE CARAIBE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: FREE CARAIBE										Néant <input type="checkbox"/>																	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022						Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																											
Effectif moyen du personnel * :								YP	12,00																		
Dont apprentis								YF																			
Dont handicapés								YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	18 231 204																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK																			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT																			
TOTAL 1								OX	18 231 204																		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	110																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																			
Subventions d'exploitation reçues								OF																			
Variation positive des stocks								OD																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																			
TOTAL 2								OM	110																		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																											
Achats								ON	31 091 573																		
Variation négative des stocks								OQ																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	2 501 901																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS	1 340																		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	56 970																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY																			
TOTAL 3								OJ	33 651 784																		
IV - Valeur ajoutée produite																											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	15 420 470																		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	15 420 470																		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						EV	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	18 231 204		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	12,00															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						HX																					
Période de référence						GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation						HR																					
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>																											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 8 0 8 5 3 7 6 4 1 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FREE CARAIBE

ADRESSE (voie) 3 RUE DE LA CARRIERE

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT-DE-FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 000000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination ILIAD
N° SIREN (si société établie en France) 342376332 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2000000
Adresse : N° 16 Voie RUE DE LA VILLE L'EVEQUE
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 80853764100033

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FREE CARAIBE

ADRESSE (voie) 3 RUE DE LA CARRIERE

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT-DE-FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SASU	Dénomination	MADIACOM	N° SIREN (si société établie en France)	880041397	% de détention	50,00
Adresse :	N°	Voie	QUA BOIS ROUGE	Code Postal	97224	Commune	DUCOS
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
FREQ CARAIBE 5 RUE DE LA CARRIERE 97200 FORT-DE-FRANCE SIRET 80853764100033	Mél:gerard.gratiot@pg-conseils.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012022
Pour les sociétés filiales désignation adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
ILIAD HOLDING	
Direction des grandes entreprises 8 rue Courtois	93509 SURESNES 1128278900015

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Autres activités de télécommunication
	Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	21 204 124
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE X3

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
P&G CONSEILS 41 Impasse de la Flambère 31000 TOULOUSE Tél: 0561711752		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 31032023	Lieu: FORT-DE-FRANCE	Qualité et nom du signataire: Président M. LOMBARDINI MAXIME
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou services, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Free Caraïbe

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and a long, horizontal, slightly wavy line extending to the right.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Associé Unique
Free Caraïbe
3 rue les Six Ponchevins des Carrières
97200 Fort de France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Free Caraïbe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « Continuité de l'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 septembre 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Leroux

Free Caraïbe

3 Rue de la Carrière
97200 FORT-DE-FRANCE

Comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2022



41, impasse de la Flambère - 31300 TOULOUSE
Tél. 05 61 71 17 52 - Fax 05 61 30 00 84
SARL au capital de 120 000 € - SIRET 41976438600035
Code NAF 6920Z
TVA intracommunautaire FR 79 419 764 386

Sommaire

SOMMAIRE	1
BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT	5
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE.....	8
1 PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	9
2 FAITS MARQUANTS.....	9
3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
3.1 PRINCIPES GENERAUX.....	10
3.2 CONTINUTE DE L'EXPLOITATION.....	10
3.3 DEROGATIONS	10
3.4 PRINCIPALES METHODES	10
3.4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	10
3.4.2 Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés	10
3.4.3 Créances et dettes.....	11
3.4.4 Opérations en devises.....	11
3.4.5 Eléments constitutifs du résultat.....	11
3.4.6 Provisions pour risques et charges.....	11
3.4.7 Distinction entre résultat courant et exceptionnel.....	11
3.4.8 Recours à des estimations.....	11
4 INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.....	12
4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
4.1.1 Mouvements 2022.....	12
4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	12
4.2.1 Mouvements 2022.....	12
4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12
4.3.1 Mouvements 2022.....	12
4.3.2 Titres de participation.....	13
4.3.3 Créances, dettes et résultats financiers relatifs aux entreprises liées	13
4.3.4 Amortissements	14
4.4 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF.....	14
4.5 CAPITAL.....	15
4.5.1 Capital social.....	15
4.5.2 Forme des actions.....	15
4.5.3 Détention du capital.....	15
4.5.4 Evolution du capital	15
4.6 AUTRES ELEMENTS DU PASSIF	15
5 INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2022.....	16
5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16

5.2	EFFECTIFS.....	16
5.3	RESULTAT FINANCIER.....	16
6	ELEMENTS FINANCIERS	17
6.1	CAUTIONS DONNEES	17
6.2	CAUTIONS REÇUES	17
6.3	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES.....	17
6.4	REMUNERATIONS	17
7	AUTRES INFORMATIONS	18
7.1	CONSOLIDATION.....	18
7.2	INFORMATIONS FISCALES	18
7.2.1	<i>Intégration fiscale</i>	18
7.2.2	<i>Accroissements et allègements de la dette future d'impôt</i>	18
7.2.3	<i>Quote-part d'impôt se rapportant aux éléments exceptionnels.....</i>	18
7.3	INFORMATIONS SUR LA SEPARATION DES EXERCICES	19
7.3.1	<i>Détail des charges à payer</i>	19
7.3.2	<i>Détail des charges et produits constatés d'avance</i>	19
7.3.3	<i>Détail des produits à recevoir.....</i>	19
7.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	19

Bilan actif

<i>En euros</i>	Montant brut	Amort.	Montant net 31 déc. 2022	Montant net 31 déc. 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et marques	12 339 558	992 509	11 347 049	3 166 985
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 084 899	553 199	531 700	9 475 744
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	367 342	0	367 342	367 342
Constructions	1 598 261	53 421	1 544 840	1 576 805
Installations techniques	11 921 837	1 980 813	9 941 024	4 836 165
Autres immobilisations corporelles	988 352	110 323	878 029	208 794
Immobilisations en cours	2 908 265	0	2 908 265	8 289 557
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Titres de participation	29 220 796	0	29 220 796	29 220 796
Créances sur participations	8 000 000	0	8 000 000	5 000 000
Autres titres immobilisés	411 905	0	411 905	159 098
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	47 692	0	47 692	45 940
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	68 888 907	3 690 265	65 198 642	62 347 227
Matières premières	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances, acomptes sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	5 103 965	0	5 103 965	1 400 410
Fournisseurs débiteurs	44 236	0	44 236	32 095
Personnel	670	0	670	0
Etat – Impôt sur les sociétés	0	0	0	5 110 122
Etat – Taxes sur le chiffre d'affaires	511 681	0	511 681	420 033
Autres créances	314 828	0	314 828	278 830
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	3 272	0	3 272	0
Charges constatées d'avance	111 926	0	111 926	45 459
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 090 577	0	6 090 577	7 286 949
Comptes de régularisation :				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	74 979 484	3 690 265	71 289 219	69 634 175

Bilan passif

<i>En euros</i>	Montant net 31 déc. 2022	Montant net 31 déc. 2021
Capital social	2 000 000	2 000 000
Prime d'émission, fusion, apport	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves réglementées	1 585 438	56 102
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Acomptes sur dividendes	0	0
RESULTAT de L'EXERCICE	-21 508 415	-13 470 664
CAPITAUX PROPRES	-17 922 977	-11 414 562
Subventions d'investissements	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Découverts, concours bancaires	2 413	0
Groupe et associés	71 708 961	69 781 710
Avances et acomptes reçus	4 836 199	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 723 226	4 404 287
Personnel	36 843	13 075
Organismes sociaux	117 488	46 434
Etat – Impôts sur les bénéfices	0	0
Etat – Taxes sur le chiffre d'affaires	711 210	60 130
Autres dettes fiscales et sociales	21 145	2 444
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	6 054 710	6 740 657
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS	89 212 196	81 048 737
Comptes de régularisation :		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	71 289 219	69 634 175

Compte de résultat

<i>En euros</i>	Montant net 31 déc. 2022	Montant net 31 déc. 2021
Vente marchandises France	9 128 260	11 931 529
Vente marchandises Export	0	0
Prestations de services France	9 102 945	2 673 826
Prestations de services Export	0	0
CHIFFRES D'AFFAIRES	18 231 204	14 605 355
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises amort. provisions et transfert	0	322
Autres produits	110	14
PRODUITS D'EXPLOITATION	18 231 315	14 605 690
Achats de marchandises	9 922 774	11 918 035
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achats de matières premières	0	0
Variation de stock (matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	24 679 988	19 558 601
Impôts, taxes et versements assimilés	24 459	20 414
Salaires et traitements	436 521	144 542
Charges sociales	209 712	63 642
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actifs circulants	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	401 008	27 716
CHARGES D'EXPLOITATION	35 674 460	31 732 949
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS (REAA)	-17 443 146	-17 127 259
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 752 066	934 035
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20 195 211	-18 061 294
Produits financiers de participation	0	0
Intérêts et produits financiers divers	252 807	159 098
Reprises sur provisions	0	0
Différence positive de change	0	106
Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS	252 807	159 204
Intérêts et charges financières diverses	1 565 185	678 696
Dotations aux provisions	0	0
Différence négative de change	826	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
CHARGES FINANCIERES	1 566 011	678 696
RESULTAT FINANCIER	-1 313 204	-519 492
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-21 508 415	-18 580 786

Compte de résultat (suite)

<i>En euros</i>	Montant net 31 déc. 2022	Montant net 31 déc. 2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises provisions et transferts de charges	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés	0	0
Impôts dus sur les bénéfices	0	-5 110 122
TOTAL DES PRODUITS	18 484 122	14 764 894
TOTAL DES CHARGES	39 992 537	28 235 558
RESULTAT NET	-21 508 415	-13 470 664

Tableau de variation des capitaux propres

<i>En euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux
Situation à la clôture au 31 décembre 2020	10 000	0	0	-971 196	-1 482 702	-2 443 898
Mouvements 2021						
- Variation de capital de l'entreprise	1 990 000			2 510 000		4 500 000
- Affectation de résultat 2020			56 102	-1 538 804	1 482 702	0
- Distribution effectuée par l'entreprise						0
- Résultat de l'exercice					-13 470 664	-13 470 664
- Autres variations						0
Situation à la clôture au 31 décembre 2021	2 000 000	0	56 102	0	-13 470 664	-11 414 562
Mouvements 2022						
- Variation de capital de l'entreprise	0		15 000 000			15 000 000
- Affectation de résultat 2021			-13 470 664	0	13 470 664	0
- Distribution effectuée par l'entreprise				0		0
- Résultat de l'exercice					-21 508 415	-21 508 415
- Autres variations						0
Situation à la clôture au 31 décembre 2022	2 000 000	0	1 585 438	0	-21 508 415	-17 922 977

Présentation générale de l'annexe

Les critères de l'entreprise tels que définis par les articles L 123-16 et D 123-200 du code de commerce concernant l'annexe sont les suivants :

- Période clôturée : **le 31 décembre 2022**
- Durée de l'exercice : **12 mois**
- Durée de l'exercice précédent : **12 mois**
- Total du bilan 2022 : **71 301 904 Euros**
- Chiffre d'affaires 2022 : **18 231 204 Euros**
- Effectif au 31 décembre 2022 : **12 salariés**

En conséquence, les bilans et comptes de résultat retenus sont ceux correspondant à la présentation de base fournie par le Code de commerce (art. R 123-182 et R 123-190 pour le bilan, et R 123-192 et R 123-193 pour le compte de résultat). Il correspond au système de base du PCG (art.821-1 s.).

NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en euros.

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Free Caraïbe exerce une activité de télécommunication en Guyane, Martinique, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Guadeloupe.

2 FAITS MARQUANTS

Le 17 mai 2022, Free Caraïbe a lancé son activité sur le marché des télécommunications mobiles sur les territoires français ultramarins de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Dans ces territoires, Free Caraïbe propose une offre simple et sans engagement à un tarif ultra-compétitif, permettant aux abonnés de gagner en pouvoir d'achat et de libérer leurs usages grâce aux 120 Go / mois inclus dans le forfait.

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies du Plan Comptable Général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) du 5 juin 2014, complété des règlements subséquents.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- o continuité d'exploitation,
- o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- o principe comptable du coût historique,
- o indépendance des exercices.

3.2 Continuité de l'exploitation

La continuité de l'exploitation de la société Free Caraïbe est subordonnée au maintien du soutien financier du Groupe Iliad qui s'est traduit par une avance en compte courant d'un montant de 71 708 961 Euros au 31 décembre 2022.

3.3 Dérogations

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

3.4 Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

• Logiciels, licences, marques et brevets	1 à 15 ans
• Matériels et outillage industriel : 4 à 8 ans	4 à 8 ans
• Cartes SIM	4 ans
• Mobilier	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	4 ans
• Installations générales	8 à 10 ans
• Constructions	50 ans

3.4.2 Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est durablement inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

3.4.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée dans un compte « écart de conversion » du bilan.

Les pertes de change non compensées font, dans ce cas, l'objet d'une provision pour risques en totalité suivant les modalités réglementaires.

3.4.5 Eléments constitutifs du résultat

Les charges et produits de l'exercice sont appréhendés selon les normes comptables en vigueur.

3.4.6 Provisions pour risques et charges

Les obligations de la société Free Caraïbe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

3.4.7 Distinction entre résultat courant et exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société Free Caraïbe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

3.4.8 Recours à des estimations

La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées.

4 INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Mouvements 2022

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations incorporelles au cours de l'année 2022 :

Immobilisations incorporelles En Euros	Valeur au 31/12/21	Acquisitions 2022	Transferts 2022	Cessions 2022	Valeur au 31/12/22
Logiciels, licences et marques	171 700	0	8 594 777	0	8 766 477
Droit d'usage du réseau	3 285 881	0	287 200	0	3 573 081
FAS	6 729	0	1 078 170	0	1 084 899
Immobilisations en cours	9 473 532	431 921	-9 905 453	0	0
TOTAL	12 937 842	431 921	54 694	0	13 424 457

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Mouvements 2022

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations corporelles au cours de l'année 2022 :

Immobilisations corporelles En Euros	Valeur au 31/12/21	Acquisitions 2022	Transferts 2022	Cessions 2022	Valeur au 31/12/22
Terrains et constructions	1 965 604	0	0	0	1 965 604
Réseaux	5 476 274	1 115 996	6 053 861	0	12 646 131
Mobiliers et autres matériels	190 316	33 616	40 126	0	264 058
Immobilisations en cours	8 289 557	745 820	-6 127 113	0	2 908 264
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL	15 921 751	1 895 431	-33 125	0	17 784 057

4.3 Immobilisations financières

4.3.1 Mouvements 2022

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations financières au cours de l'année 2022 :

Immobilisations financières En Euros	Valeur au 31/12/21	Acquisitions 2022	Transferts 2022	Cessions 2022	Valeur au 31/12/22
Titres de participations	29 220 796	0	0	0	29 220 796
Prêts	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	45 940	1 752	0	0	47 692
TOTAL	29 266 736	1 752	0	0	29 268 488

4.3.2 Titres de participation

Au 31 décembre 2022, Free Caraïbe détient 50% de la société Madiacom. Les principaux éléments financiers de la filiale sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Capital	Réserves et reports à nouveau	Résultat du dernier exercice	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Madiacom					
RCS 880 041 397	50 000 002	2 221 156	1 322 448	29 220 796	29 220 796

	Prêts et avances consentis	Engagements donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Dividendes encaissés	% de détention
Madiacom					
RCS 880 041 397	0	0	37 101 656	0	50,00%

Les données indiquées dans le tableau ci-dessus font état des informations à la date de la dernière clôture de Madiacom, au 31 mars 2023.

4.3.3 Créances, dettes et résultats financiers relatifs aux entreprises liées

Le tableau ci-après donne le détail des créances, des dettes ainsi que des charges et produits financiers relatifs aux sociétés liées.

Sont considérées comme sociétés liées, l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe Iliad selon la méthode de l'intégration globale.

<i>En Euros</i>	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Dépôts de garantie versé		0
Créances rattachées à des participations	0	0
Créances clients et comptes rattachés	781 110	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	284 027
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres créances / autres dettes	0	71 708 961
Charges financières	1 565 185	0
Produits financiers	0	0

4.3.4 Amortissements

L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau ci-après :

Immobilisations amortissables au 31/12/2022 En Euros	Valeur au 31/12/21	Dotations de l'exercice	Eléments d'actifs sortis	Valeur au 31/12/22
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, licences et marques	115 251	430 977	0	546 228
Droit d'usage du réseau	175 344	270 937	0	446 281
FAS	4 517	548 682	0	553 199
TOTAL I	295 112	1 250 596	0	1 545 708
Immobilisations corporelles				
Constructions	21 456	31 965	0	53 421
Réseaux	612 416	1 417 261	0	2 029 676
Mobiliers et autres matériels	9 216	52 244	0	61 459
TOTAL II	643 088	1 501 470	0	2 144 557
TOTAL GENERAL I+II	938 199	2 752 066	0	3 690 265

4.4 Autres éléments d'actif

Aucun autre élément de l'actif ne présente des particularités nécessitant d'être signalées.

Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance :

État des créances au 31/12/2022 En Euros	Montants Bruts	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
· Créances rattachées à des participations	8 000 000	0	8 000 000
· Prêts	0	0	0
· Autres immobilisations financières	47 692	0	47 692
De l'actif circulant :			
· Avances et acomptes versés	0	0	0
· Créances clients	5 103 965	5 103 965	0
· Clients douteux et litigieux	0	0	0
· Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
· Personnel et comptes rattachés	670	670	0
· Impôts sur les sociétés	0	0	0
· Taxe sur la valeur ajoutée	511 681	511 681	0
· Créances diverses	0	0	0
· Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)	359 064	359 064	0
· Charges constatées d'avance	111 926	111 926	0
TOTAUX	14 134 998	6 087 306	8 047 692

4.5 Capital

4.5.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2022 s'élève à 2 000 000 d'Euros divisé en 2 000 000 d'actions d'un euro, entièrement libérées.

4.5.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives.

4.5.3 Détention du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de Free Caraïbe se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Iliad SA	2 000 000	100%
TOTAL	2 000 000	100%

4.5.4 Evolution du capital

Le 28 juin 2022, la Société a procédé à une réduction de capital de 15 000 000 d'Euros (soit 15 000 000 d'actions). Le même jour, la Société a procédé à une augmentation de capital de 15 000 000 d'Euros (soit 15 000 000 d'actions).

4.6 Autres éléments du passif

Aucune dette ne présente un caractère ancien ou anormal.

Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance.

Etat des dettes au 31/12/2022 En Euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• à 1 an maximum à l'origine	2 413	2 413	0	0
• à plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
• Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
• Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0
• Groupe et associés	71 708 961	71 708 961	0	0
Dettes opérationnelles				
• Avances et acomptes reçus	4 836 199	4 836 199	0	0
• Fournisseurs et comptes rattachés	5 723 226	5 723 226	0	0
• Personnel et comptes rattachés	36 843	36 843	0	0
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 488	117 488	0	0
• Etat et autres collectivités publiques				
• Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
• Taxes sur la valeur ajoutée	711 210	711 210	0	0
• Autres impôts, taxes assimilées	21 145	21 145	0	0
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 054 710	6 054 710	0	0
• Autres dettes	0	0	0	0
• Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAUX	89 212 196	89 212 196	0	0

5 INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2022

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 s'élève à 18 231 204 Euros.

Il est réparti de la façon suivante entre les différents secteurs :

<i>En Euros</i>	Montant
Vente de prestations de services	3 260 887
Ventes de marchandises	9 128 260
Autres prestations (y compris facturation Groupe)	5 842 058
TOTAL	18 231 204

5.2 Effectifs

Les effectifs de la société Free Caraïbe au 31 décembre 2022 s'élèvent à 12 personnes pouvant être réparties comme suit :

Effectifs au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
Encadrement	1	4	5
Employés	4	3	7
TOTAL	5	7	12

5.3 Résultat financier

Au 31 décembre 2022, le résultat financier de l'exercice s'élève à - 1 313 204 Euros, et se compose des éléments suivants :

<i>En Euros</i>	Montant
Intérêts nets sur comptes courants	-1 565 185
Résultat de change	-826
Autres produits et charges financiers	252 807
Dotations sur dépréciation des VMP	0
TOTAL	-1 313 204

6 ELEMENTS FINANCIERS

6.1 Cautions données

La société Free Caraïbe n'a donné aucune caution.

6.2 Cautions reçues

La société Free Caraïbe n'a reçu aucun engagement.

6.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la société Free Caraïbe.

6.4 Rémunérations

Le dirigeant de la société ne perçoit aucune rémunération de la part de celle-ci.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 Consolidation

La société Free Caraïbe est filiale de la société Iliad, laquelle détient indirectement 100 % de son capital social.

La société Iliad, dont le siège social est situé 16 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS – RCS 342 376 332, établit des comptes consolidés.

La société Free Caraïbe est en conséquence comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Iliad.

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale.

7.2 Informations fiscales

7.2.1 Intégration fiscale

La société Free Caraïbe entre dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ILIAD HOLDING.

A compter de 2022, la société Free Caraïbe entre dans le Groupe d'intégration fiscale dont la société Iliad Holding est la société mère.

Les caractéristiques du régime d'intégration fiscale sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont enregistrées dans les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- en cas de déficits réalisés par une société du Groupe, les économies d'impôt provenant de l'utilisation effective par le Groupe de ce déficit seront affectées à la société mère ;
- Les crédits d'impôt restituables (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt formation, ...) sont enregistrés dans les filiales.
- les charges ou économies d'impôts liées aux correctifs du résultat global, ainsi qu'aux éventuels crédits d'impôt non restituables des filiales déficitaires, sont enregistrées dans la société mère ;
- en fin d'intégration fiscale, la filiale ne sera titulaire d'aucune créance sur la société mère.

7.2.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit :

Natures des différences temporaires	Montant En Euros
Accroissements	/
TOTAL	/
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	/
Allègements	
Taxe effort construction	0
Contribution sociale de solidarité	0
Participation des salariés	0
TOTAL	0
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	0
Déficits reportables société	Néant

7.2.3 Quote-part d'impôt se rapportant aux éléments exceptionnels

La charge d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2022 est nulle.

7.3 Informations sur la séparation des exercices

7.3.1 Détail des charges à payer

Elles se composent des éléments suivants :

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan <i>En Euros</i>	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 064 966
Dettes fiscales et sociales	69 332
Dettes sur immobilisations	5 964 060
Autres dettes	0
TOTAL	10 098 358

7.3.2 Détail des charges et produits constatés d'avance

Ils se répartissent ainsi :

<i>En Euros</i>	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	111 926	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	111 926	0

7.3.3 Détail des produits à recevoir

Ils se répartissent ainsi :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan <i>En Euros</i>	Montant
Clients produits à recevoir	3 545 934
Autres créances	0
Disponibilités	0
TOTAL	3 545 934

Les produits à recevoir sont composés principalement de charges refacturées à MADIACOM pour 3 352 392 euros TTC.

7.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.